



# GUIDE DE FIN DE CONTRAT

# INTRODUCTION

Vous avez souscrit un contrat de Location Longue Durée auprès de **LEASYS France** et nous vous en remercions.

Au terme de ce contrat, le véhicule que vous louez doit être restitué en **bon état de fonctionnement et d'entretien**.

Pour vous accompagner dans cette étape importante, nous vous proposons ce guide simple et complet dans lequel vous trouverez toutes les informations importantes :



- **Le descriptif de notre procédure de restitution**
- **La méthodologie de relevé et d'évaluation des dommages par catégorie d'éléments**
- **Les règles de fin de contrat**
- **Les contacts utiles pour toute information complémentaire**

# I) LA RESTITUTION

## 1. Une étape essentielle

La restitution est une étape clé dans la vie de votre contrat de location. C'est elle qui détermine :

- **La date de fin de contrat et par conséquent l'arrêt de la facturation de vos loyers**
- **Le kilométrage total réellement effectué**
- **La date du transfert de la garde juridique du véhicule**
- **Les dommages éventuels affectant votre véhicule**

La restitution de votre véhicule doit avoir lieu au plus tard à la date de fin de location définie lors de la signature du contrat.

En tant que locataire du véhicule, vous devez obligatoirement être présent lors de la restitution du véhicule pour signer la fiche de restitution contradictoire, conformément aux termes de votre contrat. Cette fiche, établie en votre présence, sera également co-signée par un expert de la société Macadam, acteur européen reconnu et mandataire exclusif de LEASYS France.

Votre signature ainsi que la remise des documents administratifs du véhicule vaudront alors pour approbation du relevé de dommages et permettront l'arrêt de la facturation de vos loyers.

### A NOTER :

En cas de restitutions multiples dans une période de temps restreinte, LEASYS France peut organiser cet événement sur mesure selon les dispositions les plus adaptées à votre activité.

# I) LA RESTITUTION

## 2. Le déroulement

**Un mois avant le terme de votre contrat**, vous recevez un courrier détaillant les étapes à suivre pour restituer votre véhicule. A réception de ce courrier, vous devez réaliser les démarches suivantes :

### 1<sup>ère</sup> étape :



Prenez contact avec la société Macadam au

**01 58 02 09 93** pour fixer le lieu, la date et l'heure de restitution de votre véhicule

### **Informations à communiquer à Macadam :**

- L'immatriculation de votre véhicule
- L'adresse exacte du concessionnaire agréé de votre choix
- Vos dates de disponibilité pour la réalisation de la restitution
- Les noms et coordonnées de la personne qui sera présente au rendez-vous et habilitée à signer la fiche de restitution contradictoire

### A noter :

La restitution peut se faire :

- Dans votre point de vente agréé le plus proche
- En accord avec LEASYS France, au sein de votre société ou sur le parc de votre entreprise en cas de restitutions multiples

# I) LA RESTITUTION



## 2<sup>ème</sup> étape :

Informez impérativement votre concessionnaire agréé de la date et l'heure convenues avec Macadam pour la restitution du véhicule



## 3<sup>ème</sup> étape :

Le jour de la restitution, soyez présent au RDV fixé pour pouvoir clôturer votre contrat

Lors du RDV de restitution, l'expert réalise, en votre présence, un relevé des éventuels dommages constatés sur votre véhicule. Il vous sera alors demandé de :

- Co-signer la fiche de restitution contradictoire (signature électronique)
- Remettre à l'expert tous les documents administratifs de votre véhicule : **carte grise**, carte code et double de clés

Votre contrat pourra alors être clôturé à la date du RDV.

## A noter :

En cas d'absence au RDV, la restitution de votre véhicule ne pourra être validée par nos services et les frais liés au déplacement de l'expert Macadam vous seront facturés.

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

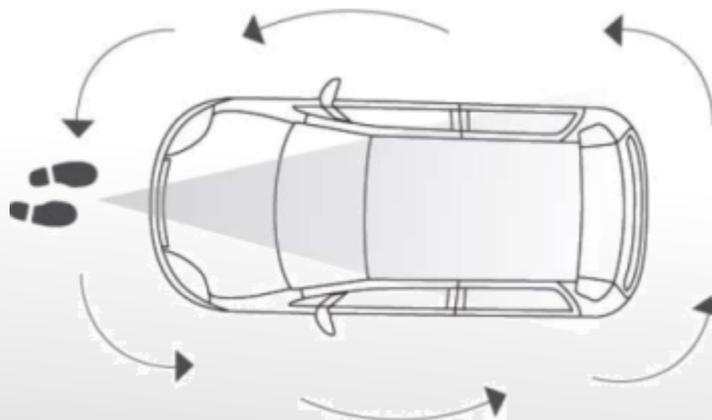
### 1. Descriptif

Pour établir la fiche de restitution contradictoire de votre véhicule, l'expert Macadam effectue avec vous un tour complet du véhicule et passe en revue différents points :

- La vision d'ensemble du véhicule
- L'intérieur du véhicule
- La carrosserie
- Les roues
- Les vitrages
- Les optiques

**A noter :**

Le contrôle visuel du véhicule doit permettre de relever les dommages (valorisables ou non) et porte sur l'intérieur et l'extérieur.



# II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

## 2. Déroulé

L'objectif du relevé de dommages réalisé lors de la restitution est de constater les dégradations, détériorations ou usures anormales de votre véhicule sous réserve de démontage, contrôle et conformité.



### **Votre présence est obligatoire.**

Notez bien qu'en cas d'absence au rendez-vous, les frais liés au déplacement de l'expert Macadam vous seront facturés.

Le jour de la restitution, vous devrez impérativement remettre à l'expert :

- L'original de la carte grise
- Le double de clés
- La carte code



### **Le véhicule doit être :**

- Disponible pour l'inspection (toutes les réparations qui auraient été nécessaires doivent être terminées)
- Nettoyé intérieurement et extérieurement
- Entretenu conformément aux préconisations du constructeur (carnet d'entretien à jour)
- En parfait état de fonctionnement, témoin de carburant éteint et aucun voyant rouge allumé au tableau de bord

Par ailleurs tous les ouvrants doivent fonctionner et il ne doit pas y avoir de vitres ou blocs optiques cassés ou fêlés. Les éléments de sécurité doivent être présents et fonctionner correctement.



### **Chaque élément est contrôlé sur :**

- Sa présence
- Son état
- Son fonctionnement
- Sa conformité

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

### 3. Les contrôles

L'expertise permet d'évaluer l'état général du véhicule et d'effectuer un relevé de dommages complet. Pour cela, plusieurs éléments sont contrôlés :

#### 1) Intérieur

Propreté intérieure

Revêtements tissu, alcantara et cuir

Revêtements plastique et boiseries

Moquettes

#### 2) Carrosserie

Plastiques non peints

Plastiques peints

Éléments tôlés

Défauts d'aspect de peinture

Stickers

#### 3) Roues

Jantes alliage

Enjoliveurs et jantes tôle

Pneumatiques

#### 4) Vitrages, optiques et feux

Vitrages

Optiques et blocs feux

Des précisions et des illustrations sur les différents types d'usures et de dommages sont disponibles dans les pages suivantes.

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

### Intérieur - Propreté intérieure



Propreté correcte à l'appréciation de l'expert

Pas de valorisation



Propreté incorrecte à l'appréciation de l'expert

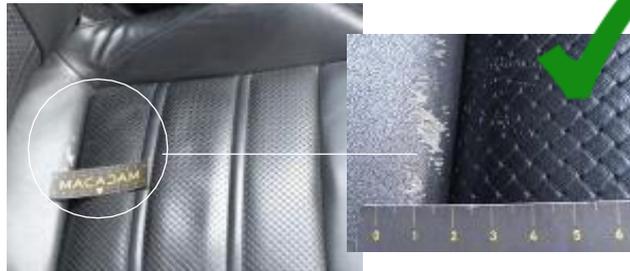
Valorisation d'un forfait nettoyage intérieur

# II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

## Intérieur - Revêtements tissu, alcantara et cuir



Brûlure superficielle



Usure sans perforation du support



Réparation de bonne qualité sur tissu, non visible en vue d'ensemble

### Pas de valorisation



Brûlure profonde sans perforation du support



Eraflure, déchirure, trou



Brûlure avec perforation du support



Réparations de mauvaise qualité des garnitures intérieures

Valorisation du remplacement de l'élément

#### Tissu ou velours

- Valorisation forfaitaire de la réparation

#### Cuir ou alcantara

- Valorisation du remplacement de l'élément

#### Sur tissu, ≤ 8 mm

Valorisation forfaitaire de la réparation

#### Sur tissu, > 8 mm, ou sur cuir ou alcantara

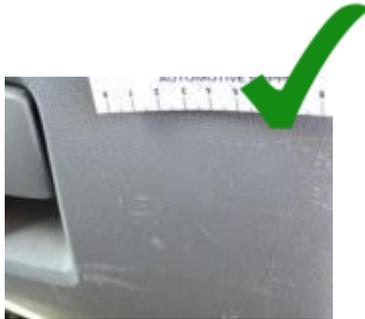
- Valorisation du remplacement de l'élément

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

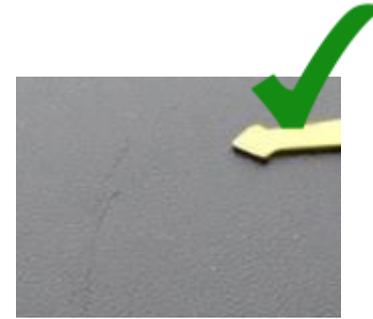
### Intérieur - Revêtements plastique et boiseries



Brûlure superficielle



Eraflure superficielle sans arrachement de matière sur les garnitures



Pas de valorisation



Dégradation avec perforation du support, élément cassé ou fendu



Griffe avec arrachement de Matière



Trou sur tableau de bord ou console centrale

Valorisation du remplacement de l'élément

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

### Intérieur - Moquettes



Usure superficielle

Pas de valorisation



Usure de la talonnette sans perforation de la moquette



Usure sans perforation ou jusqu'à trois brûlures



Usure de la taille d'une carte de crédit et sans perforation



Usure ayant perforé le tapis ou plus de 3 brûlures



Usure au-delà de la taille d'une carte de crédit, avec ou sans perforation

Valorisation forfaitaire de la réparation

Valorisation du remplacement de l'élément

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

### Carrosserie - Plastiques non peints



Rayure  $\leq 15$  cm sans arrachement de matière

Pas de valorisation



Rayure  $> 15$  cm sans  
arrachement de matière

Valorisation forfaitaire de  
la réparation



Rayure avec  
arrachement de matière

Valorisation du remplacement de l'élément



Élément cassé, déformé,  
fendu

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

### Carrosserie - Plastiques peints



Rayure  $\leq 10$  cm



3 impacts et moins

Pas de valorisation



Eraflure ou rayure  
> 10 cm

Valorisation de la  
peinture de  
l'élément



Impacts

De 4 à 10 impacts

- Valorisation forfaitaire de la réparation

Si plus de 10 impacts

- Valorisation de la peinture de l'élément



Élément déformé

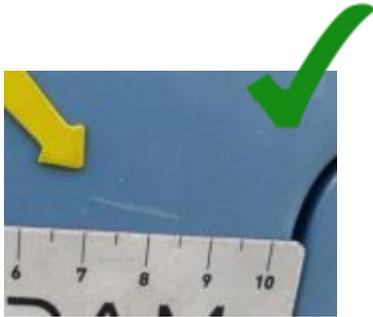
Valorisation du remplacement de  
l'élément



Élément cassé,  
fendu

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

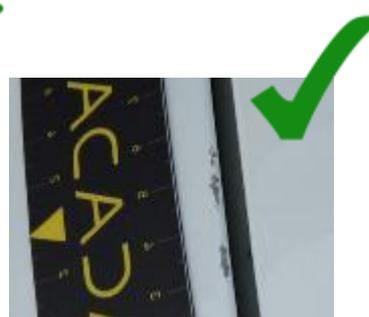
### Carrosserie - Éléments tôlés



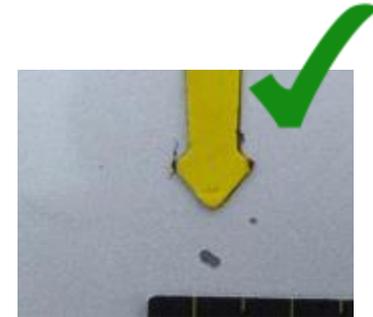
Rayure(s) superficielle(s)  
n'accrochant pas à l'angle et  
disparaissant au lustrage



Rayure superficielle  $\leq 5$   
cm accrochant à l'angle



Eclat(s) sur arête de la porte



3 impacts ou moins sur la  
carrosserie

Pas de valorisation



De 4 à 10 impacts sur la  
carrosserie

Valorisation forfaitaire de  
la réparation



Rayure(s)  $> 5$  cm accrochant  
à l'angle

Valorisation de la peinture de  
l'élément



Plus de 10 impacts sur la  
carrosserie

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

### Carrosserie - Éléments tôlés



Enfoncement sans détérioration de peinture visible jusqu'à 2 m



Jusqu'à 3 «Pocs»  $\leq 2$  cm de diamètre et 2 mm de profondeur, sur un même élément, sans détérioration de peinture et visibles à 2 m



Jusqu'à 3 «Pocs»  $\leq 2$  cm de diamètre et 2 mm de profondeur, sur un même élément, sans détérioration de peinture et visibles à 2 m

### Pas de valorisation



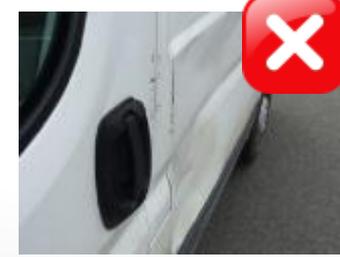
Plus de 3 «Pocs», sans détérioration de peinture et visibles jusqu'à 2 m

Valorisation forfaitaire ou réparation à l'appréciation de l'expert



Enfoncement nécessitant un redressement

Valorisation d'un temps de tôlerie nécessaire au redressement et peinture de l'élément



Domage économiquement non réparable (enfoncement, élément cassé, fendu...)

Valorisation du remplacement de l'élément

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

### Carrosserie - Défauts d'aspect de peinture



Mauvaise réparation :  
peinture au pinceau



Retouches ou travaux de peinture ayant entraîné  
des coulures ou avec un aspect granuleux et irrégulier :  
effet « peau d'orange »



Valorisation à l'appréciation de l'expert



Tâches irrégulières, rugueuses au toucher,  
décolorées, causées par une corrosion chimique



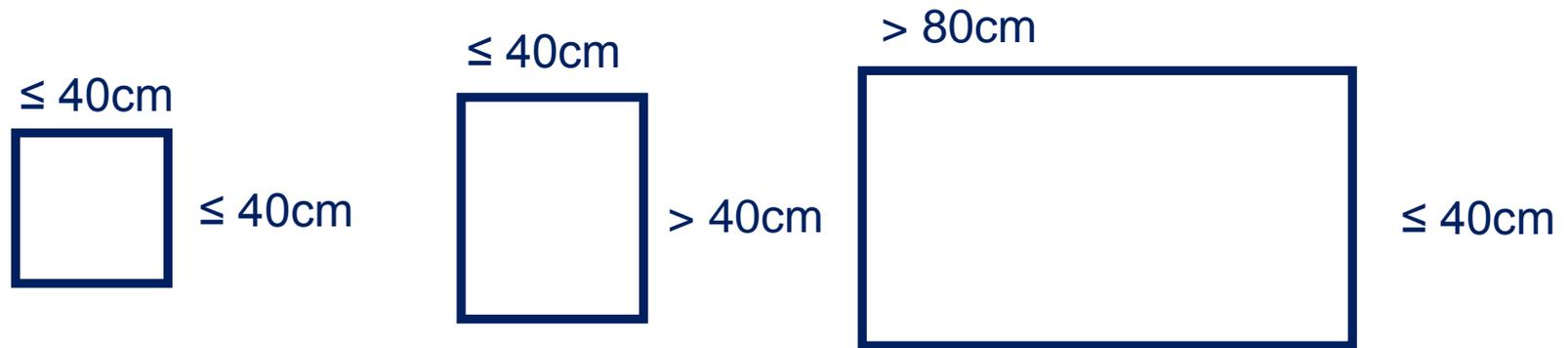
Retouches ou travaux de peinture ayant emprisonné  
des grains de poussière et donnant un aspect  
rugueux et irrégulier à la peinture

Valorisation à l'appréciation de l'expert

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

### Carrosserie - Stickers

Les véhicules entièrement recouverts de stickers ne sont pas acceptés à la restitution.  
En fonction de la taille unitaire du ou des stickers, trois forfaits différents peuvent être appliqués.



### Stickers

Valorisation forfaitaire selon la surface du sticker

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

### Roues - Jantes alliage

Définition du bord d'accroche et des bâtons sur une jante :



Rayure  $\leq 4$  cm sur le bord d'accroche

Pas de valorisation



Rayure  $> 4$  cm sur le bord d'accroche



Rayure  $\leq 7$  cm sur les bâtons



Arrachement de matière sur le bord d'accroche



Rayure  $> 7$  cm ou arrachement de matière quelle que soit la taille de la rayure sur les bâtons

Valorisation forfaitaire de la réparation

Valorisation du remplacement de l'élément

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

### Roues - Enjoliveurs et jantes tôle



Rayure sur enjoliveur

Pas de valorisation



Enjoliveur cassé

Enjoliveur non  
d'origine  
ou manquant

Jantes tôle  
déformées

Valorisation du remplacement de l'élément

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

### Roues - Pneumatiques



Pneus dont la profondeur de la sculpture est  $\geq 4$  mm

Pas de valorisation

#### A noter :

Les règles d'évaluation des dommages sur les pneumatiques s'appliquent aussi à la roue de secours



Déchirure, déformation, entaille ou arrachement de matière



Usure anormale de la bande de roulement ou des flancs

Valorisation du remplacement de l'élément et réglage de la géométrie des trains roulants



Pneu dont la profondeur de la sculpture est  $< 4$  mm

Valorisation du remplacement de l'élément

#### A noter :

Pneus différents sur un même train roulant ou non conformes

- Valorisation du remplacement de l'élément

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

### Vitrages, optiques et feux - La feuille « Eclat pare-brise Expert »

Constituée de deux règles, une verticale de 20 cm et une horizontale de 10 cm, elle permet de visualiser l'emplacement exact du dommage sur le pare-brise justifiant ou non son remplacement.

Pour rappel, un éclat est considéré dans le champ de vision du conducteur lorsqu'il est à plus de 20 cm de la bande noire du bas du pare-brise, à 10 cm du bord supérieur et à 10 cm du montant gauche du pare-brise. Dans ce cas de figure, le remplacement de l'élément sera obligatoirement valorisé.



## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

### Vitrages



Eclat de surface de diamètre  $\leq 2$  mm dont le nombre n'excède pas 10

Pas de valorisation



Eclat hors champ de vision dont le diamètre est  $> 2$  mm



Eclat de diamètre  $> 2$  mm dans le champ de vision



Eclat hors champ de vision dont le diamètre est  $> 25$  mm ou plus de 10 éclats



Pare-brise, vitre, miroir de rétroviseur rayé, cassé ou fendu

#### De 1 à 3 impacts

- Valorisation forfaitaire de la réparation

#### Si plus de 4 impacts

- Valorisation du remplacement de l'élément

Valorisation du remplacement de l'élément

## II) METHODOLOGIE DE RELEVÉ DES DOMMAGES

### Optiques et blocs feux



Eclat de diamètre  $\leq$  à 2 mm et dont le nombre n'excède pas 5

Pas de valorisation



Eclat de diamètre  $>$  à 2 mm ou dont le nombre excède 5



Optique ou bloc feu cassé, fendu



Rayure ou éclat dans le faisceau d'éclairage

Valorisation du remplacement de l'élément

# III) REGLES FIN DE CONTRAT

## Modalités

Votre contrat de location longue durée est souscrit pour une durée ET un kilométrage. Vous trouverez ci-dessous les quelques règles qui s'appliquent en cas de :

- **Restitution anticipée**

Si vous restituez votre véhicule avant la date de fin contractuelle de location, il vous sera alors demandé une indemnité dite de « restitution anticipée ». Cette indemnité est calculée suivant la formule établie par le SNLVLD (Syndicat National des Loueurs de Voitures en Longue Durée) ci-dessous :

$$\text{Indemnité de restitution} = (\text{LT} \times 0,38) \times \text{DA} / (\text{DC} - 4)$$

LT : somme totale des loyers hors TVA, prévue pour la durée contractuelle mentionnée aux Conditions Particulières.

DA : durée en mois à échoir de la date de résiliation à la date de l'échéance contractuelle.

DC : durée contractuelle en mois.

- **Dépassement du kilométrage contractuel**

Lors de la restitution, si le kilométrage affiché au compteur est supérieur au kilométrage contractuel, les kilomètres supplémentaires vous seront facturés conformément au prix défini aux Conditions Particulières.

Le cas échéant, le kilométrage du véhicule est ajusté au prorata de sa durée de détention. Nous ajusterons donc le kilométrage en fonction de la date à laquelle sera restitué le véhicule : avant ou après la date de fin contractuelle.

**A noter :**

La souscription de la prestation «entretien/assistance 24h/24» vous permet de bénéficier, contractuellement, d'une tolérance kilométrique de 5000 kilomètres.

Toutefois, le dépassement de ces 5000 kilomètres annule la tolérance et induit la facturation de l'intégralité des kilomètres supplémentaires effectués.

# IV) CONTACTS UTILES

## Descriptif



### L'Agence Commerciale

*Vous avez des questions à propos :*

- De la vie de votre contrat
- Contactez l'agence commerciale au numéro indigo 0820 201 119

### Le service Logistique et Gestion de fins de contrat

*Vous avez des questions à propos :*

- De la restitution de votre véhicule de location
- Des indemnités de résiliation anticipée
- Des frais liés au dépassement du kilométrage contractuel

Contactez le service à cette adresse

[restitution.fr@leasys.com](mailto:restitution.fr@leasys.com)

*Vous avez des questions à propos :*

- De l'expertise de votre véhicule de location
- Des frais de remise en état de votre véhicule de location

Contactez le service à cette adresse

[supportexpertise.fr@leasys.com](mailto:supportexpertise.fr@leasys.com)



### Le Service Véhicules d'Occasion

*Vous êtes distributeur du constructeur*

*Vous avez des questions à propos :*

- De la valeur de rachat d'un véhicule restitué

Contactez le service à cette adresse

[remarketing.fr@leasys.com](mailto:remarketing.fr@leasys.com)

*Vous recherchez des VO LEASYS France :*

Si vous disposez d'identifiants :

- Connectez-vous à partir de la page [www.leasys.com](http://www.leasys.com)

Si vous ne disposez pas d'identifiants :

- Demandez-les à [remarketing.fr@leasys.com](mailto:remarketing.fr@leasys.com)

# LEASYS

**SAS au capital de 3 000 000 €  
RCS de Versailles N° 413 360 181**

**6, rue Nicolas Copernic - 78083 Yvelines Cedex 9**  
**[www.leasys.com](http://www.leasys.com)**

*Le présent guide de fin de contrat est un document destiné à expliquer la procédure de restitution des véhicules loués par LEASYS France et n'a pas de valeur contractuelle. Photos non contractuelles.*